
Conseils pour la sécurité des résidences

- Gardez les portes verrouillées même si vous êtes à la maison.
- N'ouvrez jamais une porte automatiquement. Utilisez le judas ou le système d'intercommunication par vidéo et ouvrez la porte sans retirer la chaîne du verrou entrebâilleur.
- Accordez une autorisation préalable pour les visites des réparateurs et des autres employés de service. Demandez une pièce d'identité avant de les laisser entrer dans votre maison.
- Si un étranger vous demande d'utiliser le téléphone, offrez de faire l'appel pour lui. Ne l'invitez pas à entrer.
- Laissez des lampes, la radio ou le téléviseur allumés à l'aide d'une minuterie lorsque vous quittez la maison pendant une longue période. Pendant ces absences, demandez à un collègue de vérifier votre résidence régulièrement.

a) Résidents d'appartements

Évitez d'entrer dans l'ascenseur d'un immeuble d'habitation avec des personnes suspectes. Demeurez dans l'entrée pendant quelques minutes et prenez l'ascenseur suivant.

Utilisez autant que possible l'ascenseur lorsque vous êtes dans un immeuble. Restez près du panneau de contrôle et si vous vous sentez menacé, appuyez sur le bouton d'alarme.

Évitez les cages d'escalier qui sont peu utilisées. Si vous devez prendre l'escalier, faites-le avec une autre personne ou quelqu'un en qui vous avez confiance.

Ne laissez jamais la porte de votre appartement ouverte.

Vérifiez de nouveau l'identité de tout visiteur. Ne supposez pas que la personne qui a sonné à l'entrée est la même personne que celle qui frappe ensuite à votre porte.

Signalez les étrangers suspects qui flânent dans les corridors ou les ascenseurs à votre surintendant ou aux autorités compétentes.

Signalez les ampoules brûlées dans les corridors ou les ascenseurs au surintendant de l'immeuble, pour qu'il les remplace.

Évitez de vous rendre dans un garage au sous-sol lorsque vous êtes seul. Ayez toujours vos clés en main, prêtes à ouvrir votre portière.

b) Occupants de maisons

Les criminels sauront si une résidence est inoccupée, si un gardien ou un chien de garde se trouve sur place, s'ils doivent traverser un mur ou une barrière, si un éclairage extérieur peut révéler leurs mouvements, si un système d'alarme extérieur est en place et les types de portes et de verrous qu'ils devront ouvrir.